

LE PUBLICISTE.

TRIDI 3 Thermidor, an VII.

Nouvelles de Saint-Jean d'Acre. — Création en Espagne de onze caisses d'escomptes. — Arrivée devant Lubeck d'une escadre russe avec des troupes de débarquement. — Arrivée du roi et de la reine de Prusse à Berlin. — Arrivée de la flotte française et espagnole à Rota, près Cadix. — Prises faites par cette flotte. — Séance de la société du Manage. — Projet de résolution sur l'organisation de la garde nationale.

TURQUIE.

Constantinople, le 27 prairial.

Le ministre d'Angleterre vient de recevoir des nouvelles de Saint-Jean-d'Acre. L'armée française ne s'est pas encore entièrement retirée des environs de cette place; mais elle paroît avoir renoncé à toute tentative ultérieure. Les pertes considérables qu'elle a essuyées dans les dernières attaques en ôtent en quelque sorte la possibilité. Buonaparte a été blessé à la cuisse: outre huit généraux tués, il a perdu quatre-vingt-cinq officiers, une partie de ses grenadiers, carabiniers & artilleurs. Les maladies font aussi des ravages dans le camp français.

Le commodore Sidney Smith regrette beaucoup la perte du ci-devant chevalier de Phelippeaux; connu par ses exploits dans la Vendée, & qui a le plus contribué, comme ingénieur en chef, à la défense de la place. A l'époque du premier prairial, aucun des secours partis de Constantinople, dans les mois de germinal & floral, n'étoit encore arrivé à Saint-Jean-d'Acre.

ESPAGNE.

Madrid, le 20 messidor.

Le conseil de Castille a décidé à l'unanimité l'établissement de onze caisses d'escompte, dans les villes suivantes: Madrid, S.ville, Cadix, Malaga, Valence, Barcelonne, la Corogne, Bilbao, Saint-Sébastien, Saint-Auders, Pampelune. Nous vous donnerons sur cette mesure des détails qui prouvent qu'on en doit attendre peu pour l'amélioration des finances.

ITALIE.

Trieste, le 11 messidor.

Une partie des forces russes & turques qui se trouvoient à Corfou, s'est rendue à Malthe pour seconder les opérations contre les forts de cette île.

On voit par un rapport officiel que la prise de Senigaglia par les russes eut lieu le 28 prairial; la garnison étoit composée de trois cents français; elle parvint à s'échapper & à gagner Ancône. Le peuple pillait les maisons des patriotes & en maltraitait quelques-uns.

Des frontières de l'Italie, le 16 messidor.

Le nouveau corps de troupes russes ne s'est point rendu devant Mantoue, comme on l'avoit dit d'abord; il doit agir de concert avec les généraux Ott, Klenau & Hohenzollern contre Macdonald, tandis que le maréchal de Suwarow & les généraux Melas, Belgarde, Keim & Hadick attaqueront Moreau sur le territoire génois.

A L L E M A G N E.

Des bords du Weser, le 20 messidor.

On assure ici que les ex-directeurs français, ainsi qu'un grand nombre de commissaires, ont fait passer par Hambourg & Bremen des sommes énormes dans les fonds anglais. Ces sommes se montent, dit-on, à 300 millions. Le ministère anglais va porter un coup qui prouvera de plus en plus que le bien mal acquis ne prospère pas. En conséquence, sur la demande de la cour de Russie, toutes les maisons de commerce des villes de Hambourg & de Bremen seront tenues de déclarer, sous serment, à combien se montent les fonds qu'ils ont dans la banque anglaise, en désignant exactement ceux appartenant à des Français. (Ces derniers fonds seront confisqués.)

(Ex. d'une gazette de West)

Hambourg, le 23 messidor.

Une escadre russe vient de mouiller devant le Travo (rivière qui arrose Lubeck, & a, dit-on, huit mille hommes à bord. Les opinions sont partagées sur leur destination; les uns leur font passer le Sund pour se joindre à l'expédition secrète préparée en Angleterre; d'autres prétendent que c'est l'avant-garde d'une armée destinée à pénétrer en Hollande. Notre ville redoute beaucoup cette visite.

Une frégate anglaise arrivée ici depuis quelques jours, a apporté pour paiement de la partie des armées combinées, que l'Angleterre a prise à sa solde, 200,000 l. sterl.

La trésorerie anglaise destinée à solder les 45,000 Russes qui viennent sur le Rhin comme auxiliaires de l'armée d'Empire, vient s'établir à Nuremberg; c'est le colonel de Ransey qui est nommé trésorier général.

Le nombre des vaisseaux danois qui ont été équipés cette année & ont mis à la voile pour différentes destinations, est de vingt-huit, savoir, quatre vaisseaux de ligne de 74 canons, deux de 64, neuf frégates, onze cutters & brigantins, deux chaloupes canonnières.

Des bords du Mein, le 25 messidor.

Le roi & la reine de Prusse sont de retour à Berlin, depuis le 19 messidor. On a cru remarquer que le ministre des affaires étrangères, le comte de Haugwitz, ne jouissoit plus de la même confiance auprès de ce prince.

Les jésuites sont déjà rétablis à Pétersbourg & à Vienne.

On dit que le prince Replin est mort à Moscow.

A N G L E T E R R E.

Londres, le 22 messidor.

Les 3 pour cent consolidés sont à 61 $\frac{1}{4}$.

Environ 600 prisonniers hollandais se sont volontairement

engagés dans les troupes de la marine & doivent faire partie de l'expédition pour le continent. Le régiment des gardes destiné à y servir, vient de partir pour Southampton où l'on a formé un camp de 12 mille hommes.

Les généraux Abercrombie & Dogley qui commandent les troupes, ont déjà pris congé de sa majesté.

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, le 26 messidor.

Il est arrivé de Batavia, sous pavillon danois, le plus riche vaisseau de commerce qui soit jamais entré dans nos ports, après avoir échappé aux Anglais, qui lui ont donné la chasse jusques vers nos côtes. La cargaison, consistant en marchandises les plus recherchées de toute espèce, est estimée sept millions de florins. On apprend par ce vaisseau que tout est dans le meilleur état à Batavia; les marchandises se débilitent plus cher que jamais, au moyen du commerce avec les neutres.

REPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

Berne, le 19 messidor.

Dans la séance de ce jour du sénat, on a lu une adresse du citoyen Henri Perey de Cossonnai, dans laquelle, après avoir cité le passage de l'écriture sainte: *Invoque-moi au jour de ta détresse, et je t'en délivrerai*, il propose comme un moyen de sauver la république helvétique, la voie de la négociation & l'invitation aux deux armées françaises & autrichiennes, d'évacuer le territoire de la république.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Paris, le 2 thermidor.

Talleyrand a aujourd'hui donné, pour la seconde fois, sa démission, que le directoire a acceptée, d'après cette insistance. Son successeur au ministère des relations extérieures, est Reinhard, ci-devant commissaire en Toscane, & depuis peu nommé ministre auprès de la république helvétique.

— On croit que Joubert & Moreau se sont donné un rendez-vous pour se concerter sur les opérations militaires dont ils seront chargés chacun de leur côté.

Joubert, parti de Paris le 27 messidor, s'est marié le 30, à Grandpré, département des Ardennes, à une très-jolie & très-aimable personne, la citoyenne Montholon. Se marier en allant combattre, c'est être sûr de revenir bientôt vainqueur.

— On répand le bruit très-peu vraisemblable que l'ex-ministre Bruix va avoir un successeur dans le commandement de notre escadre.

— Prudhomme assure que Felix Lepelletier doit proposer à la réunion du Manege l'exclusion (sans aucune exception) des fonctions et places publiques de tous les ci-devant nobles & prêtres, jusqu'à trois ans après la paix générale.

— Plusieurs des maisons de banque les plus accréditées renvoient leurs commis, faute d'occupation à leur donner.

Il ne se fait plus presque aucune affaire à la bourse. L'argent se resserre chaque jour davantage. Les pièces de 24 fr. se sont vendues, ces jours derniers, jusqu'à 16 et 18 sous. Les opérations commerciales sont sans activité. La moitié de ceux qui font les lettres de change les laissent protester.

— Avant-hier, à neuf heures du soir, le parc de Bercy fut ceruë; on y trouva beaucoup de jeunes gens qui étoient censés travailler dans l'atelier de sellerie établi dans ce local pour la fourniture de la cavalerie: 35 ou 36 ont été arrêtés & conduits à la prison militaire de Montagu.

— On a traité Antoine le d'ex-noble. Il répond: « Je n'entends pas la qualification. Comment concevoir le rien? Qu'est la noblesse du sang? un être de raison, une illusion de fantaisie. Que seroit donc l'ex-noblesse? un privatif indéfinis-

sable, la simple privation du rien ». Aussi ne veut-il pas qu'on tourmente personne pour un *privatif*, un rien.

— Musset est dénoncé au sujet de sa mission dans le Pithmont. On lui reproche aussi d'avoir été curé de Polleron dans la Vendée.

— Un officier de beaucoup de sens, mais peu courtisan, disoit à Merlin, en dinant chez lui: « Vous êtes en peine sur l'arrivée des ennemis, sur les difficultés qu'il y a de leur opposer des conscrits inexercés & sur le peu de troupes que nous avons à opposer à la coalition. Vous avez dans l'intérieur cent mille bons soldats, envoyez-les battre l'ennemi, & gardez dans l'intérieur les conscrits que vous ferez exercer. ». Merlin répondit: *Vous êtes bien nigaud, bien osé.*

— Les flottes combinées de France & d'Espagne, après avoir passé le détroit, sont arrivées à Roça, près de Cadix. Elles ont fait dans le passage même du détroit, plusieurs prises importantes. La flotte espagnole s'est emparée entr'autres, d'un bâtiment anglais, chargé pour Malaga de dix caisses d'argent & une d'or. C'est-là une très-bonne prise.

— Le citoyen Chappe, inventeur du télégraphe, & chargé d'en établir un sur la route de l'armée d'Italie, écrit qu'il a été assassiné, puis empoisonné du côté de Lyon. Il a souffert des tourmens horribles pendant quatre jours & quatre nuits; mais il n'est pas mort. Il est en ce moment à Lyon.

— Le citoyen Marceau, frère du général de ce nom, a été installé dans les fonctions de commissaire près l'administration centrale d' Eure & Loire (Chartres).

Le citoyen Delaville, propriétaire de Saint-Domingue, parti du Cap le 3 floréal, & récemment arrivé à Paris, dément le bruit de nouveaux troubles parmi les noirs & de prétendues divisions entre Toussaint-Louverture & Rigaud.

— Il donne une nouvelle assurance de la fidélité de Toussaint-Louverture. Les Anglais, par les fables d'indépendance qui publient, veulent écarter nos négocians, en les empêchant par ces bruits, d'aller à Saint-Domingue, où leurs secours sont nécessaires.

— Les chouans du département de Maine & Loire viennent de se répandre, au nombre de 400, sur celui de Mayenne. On dit qu'ils veulent passer dans la ci-devant Beauce.

— Le citoyen Labarthe, commissaire du directoire en Angleterre, vient d'être assassiné. On lui a tiré douze coups de fusil dont cinq l'ont atteint. Aucune de ses blessures n'est mortelle. On ne dit pas si les assassins ont été arrêtés.

— On écrit d'Als-la-Chapelle, le 23 messidor, que le célèbre chanoine depaw y est mort le 19 de ce mois, matin, âgé de 60 ans. On sait qu'il est auteur de différents ouvrages philosophiques fort estimés, entre autres, de *Recherches sur les Américains, les Egyptiens, les Grecs*. Il étoit oncle maternel d'Anacharsis Clootz.

— On mande de Suisse, en date du 24 messidor, que Masséna a ordre d'attaquer l'archiduc Charles, avant qu'il ne soit parvenu à ce prince ait reçu ses renforts.

— On a imprimé que les militaires, sujets du roi de Danemark, & voyageant en France par congé, avoient l'ordre de leur cour de rejoindre, sans délai, les corps auxquels ils appartiennent. Nous pouvons assurer qu'il n'est aucun ordre pareil, ni rien qui ait pu donner lieu à un tel bruit.

— La malte de Londres, du 5, annonce l'arrivée de la flotte des Isles, de la flotte des Isles, forte de

vent-il... On y attendoit celle de la Jamaïque. On présageoit une baisse dans les sucres & cafés.

— Des lettres de Livourne, en date du 17 messidor, portent que nos troupes alloient évacuer la Toscane; & c'étoit, disoit-on, par une sorte de capitulation, pour les transporter vers Gènes, un embargo avoit été mis à Livourne sur les bâtimens qui s'y trouvoient. On n'étoit pas sans inquiétude sur cette mesure, parce qu'à la même époque, une forte division anglaise croisoit devant Livourne même.

— L'entrée des autrichiens à Bologne est confirmée. On craint qu'ils ne soient également maîtres de Florence.

— Deux directeurs liguriens, Maglione & Molfino ayant été dénoncés au conseil des soixante, ont donné leur démission, & ont été remplacés par les citoyens Massucrone, ci-devant envoyé à Tunis, & Rossi, ci-devant ministre des finances.

— Des lettres de Constantinople mettent au nombre des officiers français tués au siège de Saint-Jean d'Acre, Caffarelli-Dufalga, Lascalle, Laugier, Lasne, Devoz, Vaux, Rampon & Duguet. Elles prétendent que le 27 floréal, Bonaparte qui commande personnellement le siège, avoit déjà fait contre cette place neuf attaques inutiles.

Séance de la réunion du Manège, du 30 messidor.

Bath, après avoir lu un discours sur les dangers imminens de la patrie, sur la nécessité de punir les traîtres qui ont sacrifié les républiques d'Italie & spolié la fortune publique, s'écrie: Les Français dégradés, avilis par le régime triumviral, n'osent encore se livrer aux doux épanchemens d'une fraternité démocratique; mais le tems approche où tous les faux amis de la liberté, de quelque manteau qu'ils aient été ou qu'ils soient couverts, seront démasqués. En vain des brigands prétendent que nous voulons ramener la terreur: le peuple reconnoit déjà leur perfidie. Tremblez, pervers, qui souillez encore d'honorables fonctions! Frères & amis, jurons sur les mânes plaintifs de patriotes massacrés à Gienelle, de ne jamais nous désunir. (Oui! oui! s'écrient tous les membres.)

Bath propose une adresse au corps législatif. En voici les bases principales:

- 1°. La punition des coupables & des sangsues du peuple.
- 2°. La réduction jusqu'à la paix de tous les grands traitemens, pour être assimilés à l'indemnité de députés.
- 3°. L'invitation au corps législatif de ne faire peser l'impôt de guerre que sur 200 mille riches.
- 4°. L'extinction à jamais de la mendicité, la clôture des lieux de prostitution, des jeux de hasard, & la suppression des piéces anti-républicaines.
- 5°. L'ouverture des ateliers d'armes, l'organisation des salpêtriers, & l'appel à tous les oisifs sans ressources d'y venir travailler.
- 6°. L'épuration des bureaux ministériels.

Impression de ce discours qui a duré près de trois quarts d'heures.

Séance du 1^{er} thermidor. — La société a été hier soir très-nombreuse. Il y avoit foule à la porte & au-dehors.

On a aussi été obligé d'agrandir l'enceinte destinée aux membres: ils y sont assis sur des banquettes, pendant que les spectateurs demeurent debout dans le reste de la salle.

L'orateur parle dans une espèce de tribune placée devant le régulateur, comme au conseil des cinq-cents.

Après plusieurs dénonciations contre les employés ministériels, contre l'administration actuelle des invalides, & des plaintes sur le peu d'égards que les défenseurs de la patrie trouvent dans les bureaux, un membre a demandé le réar-

moment des républicains aux frais du trésor public. Il a pensé que, sans cette mesure, le peuple verroit sa liberté sans cesse menacée par de nouveaux tyrans.

Un autre membre a déclaré qu'il n'y avoit que les complices des ex directeurs qui pussent s'opposer à leur punition & entraver le châtement des dilapidateurs.

Un autre vouloit que la société armât & équipât à ses frais un défenseur. Il observoit que, si chaque commune imitoit cet exemple, notre armée s'accroît, sans frais pour le trésor public, de plus de 44 mille hommes d'élite.

Drouet s'est plaint de ce que le tems de la société étoit consumé en longs discours sans résultats. Il s'est étonné de ce que depuis trois jours on avoit fixé pour grand ordre du jour la conspiration royale dévoilée par Jourdan à la tribune des cinq cents, sans qu'on eût encore pu fixer les orateurs sur cet objet pressant. Il a insisté sur la nécessité de mettre à nud sur-tout la faction d'Orléans, qui lui a paru la même que celle de 1791. Il a affirmé que c'étoit à ce phantôme de constitution qu'on vouloit nous ramener; qu'on préparoit sourdement le trône pour un d'Orléans; que c'étoit-là le but secret des complots des anciens directeurs; que c'étoit dans cette intention que Tr. l'hand avoit été envoyé à Lille et à Rastadt, par-tout enfin où il s'agissoit de rompre des négociations, parce que la guerre étoit nécessaire au succès des trames liberticides. Il a engagé la société à s'occuper de cette faction d'Orléans avec d'autant plus de suite, que des hommes qui ont pris quelquefois le masque du républicanisme n'y sont pas étrangers.

La séance a été terminée, comme de coutume, par l'hymne des Marsillais.

MINISTERE DE LA GUERRE.

Paris, le 1^{er} thermidor, an 7.

Bernadotte aux administrations centrales.

Citoyens administrateurs, je vous transmets avec la loi du 14 messidor, l'instruction du directoire, qui a pour objet d'en accélérer l'exécution. La république vous appelle à l'honneur d'organiser sa défense militaire. Dans un pays où les soldats sont des citoyens, les magistrats savent au besoin être des guerriers.

Tel est le caractere essentiel de la république. Que ses ennemis pensent un moment ce qu'ils doivent en attendre. Le courage de ses défenseurs non-seulement s'accroît, mais se multiplie avec les dangers. Les nôtres sont grands, je ne vous les dissimule pas, mais vos courages sont plus grands encore. Le jour du réveil se a encore le jour de la mort pour la coalition.

N'avoit-elle pas, une fois déjà, osé s'avancer sur notre territoire? Les rois avoient prononcé le partage. La nation se leva toute entiere: ni le sexe, ni l'âge ne dispensèrent de contribuer à fabriquer la guerre. La France fut hérissée d'armes: tout fut en un instant créé par sa propre industrie, & l'autrichien fut anéanti.

Peut-on ne pas se rappeler quel amas de munitions de toute espèce fut alors accumulé dans les magasins publics, & ne pas se demander aujourd'hui: Que sont devenus ces nobles instrumens de la victoire?

Les conscrits courent répandre leur sang. Ceux dont ils défendent la vie & les propriétés leur doivent bien au moins le fer qui leur manque & que leurs mains réclament.

La république a besoin de sacrifices, je le dis à vos administrés; c'est à vous à les persuader. Les sentimens généreux ont pu être assoupis par le royalisme, ils ne sont point étouffés: rappelez-les au cœur des hommes libres.

Craignez-vous d'être entraînés par le grand mouvement qui sauve la patrie? N'attendez-pas de le recevoir, donnez-le vous-mêmes.

La force des choses pourroit transporter dans le militaire une puissance extraordinaire. Je recommande à l'armée le respect qu'elle doit au pouvoir civil; mais que le dévouement de votre conduite parle plus haut que mes conseils.

Qu'enfin la probité sévère préside à l'administration des fournitures. Portez un oeil scrutateur sur les achats & les emplois. Que la subsistance attendue par le soldat ne soit plus dévorée. Depuis long-tems ceux qui se disent fournisseurs n'ont fourni que la mort.... Que l'ordre succède au désordre, la vertu au crime, la vie à la dissolution.

Signé, BERNADOTTE.

CORPS LEGISLATIF
CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 2 thermidor.

On lit un grand nombre d'adresses, par lesquelles des citoyens applaudissent à la journée du 30 prairial, & demandent la punition des traîtres et des dilapidateurs. — Mention honorable.

On discute ensuite le projet d'organisation de la garde nationale. Voici ce que porte en substance le premier titre, qui traite de la composition de cette garde.

La garde nationale sédentaire sera réorganisée dans la décade qui suivra la publication de la présente loi, par les soins des administrations centrales et municipales.

Les corps administratifs rappelleront aux citoyens qu'aucun français ne peut exercer ses droits de citoyen, s'il n'est inscrit au rôle de la garde nationale sédentaire.

Aucune raison d'état, de profession, d'âge & d'infirmité, ne dispensera de l'inscription les citoyens qui voudront conserver l'exercice de leurs droits.

La garde nationale sédentaire ne sera composée que de citoyens & fils de citoyens en état de porter les armes, depuis l'âge de 16 ans jusqu'à l'âge de 60 ans accomplis.

Il ne sera inscrit au rôle de la garde nationale aucun individu qui ne justifie avoir par lui-même, ou par son père, les qualités prescrites par l'article 2 de l'acte constitutionnel pour être citoyen français.

Son formellement exclus les individus qui seroient dans les cas prévus par les articles 12 & 13 de la constitution.

Les fils de citoyens ne seroient admis à prendre l'inscription civique, que trois ans après s'être fait inscrire au rôle de la garde nationale.

Les étrangers seroient traités comme les Français, quand ils auront satisfait aux conditions exigées d'eux pour le devenir.

On sera tenu de prendre l'inscription en personne.

On fera également le service en personne. Celui qui aura besoin de s'absenter en prévientra le sergent-major, qui tiendra note de son absence & des tours de service qu'il passera, afin qu'à son retour l'absent reprenne son rang de service, & remette à la compagnie le même nombre de tours de service qu'on aura faits pour lui pendant le premier mois de son absence.

Le malade ne pourra être commandé que pour le tour de service suivant, celui où il devoit être appelé.

Ne pourront être ni rester inscrits au rôle de la garde nationale sédentaire ceux qui, ayant été ou étant sujets à la conscription, ne rempliroient pas les conditions portées en l'article 54 de la loi du 19 fructidor an 6.

Cette disposition est commune aux réquisitionnaires appelés à la défense de la patrie par la loi du 23 août 1793 (v. st.), & qui ne rempliroient pas les conditions imposées par l'art. 8 de celle du 23 fructidor an 6.

Ne seront pas compris dans l'organisation, ni commandés pour aucun service, tant qu'ils seront en fonctions, les membres du corps législatif; ceux du directoire exécutif; les fonctionnaires publics dont l'élection est réservée par la constitution aux assemblées primaires, communales & électorales; les ministres; les commissaires de la trésorerie nationale; ceux de la comptabilité, les archivistes, secrétaires-

directeurs, messagers d'état & huissiers du corps législatif; le secrétaire-général, les messagers d'état & huissiers du directoire exécutif; les membres des bureaux centraux des quatre grandes communes de la république; les officiers de paix & commissaires de police; les commissaires de police près les administrations & les tribunaux, les officiers de justice, les employés, commissaires des guerres & de la marine, faisant partie de l'armée de terre & de mer, & les gendarmes des côtes; les économes, officiers de santé & infirmiers des hôpitaux militaires; les employés aux transports et des postes militaires; les concierges & guichetiers des maisons d'arrêt & les exécuteurs des jugemens criminels; la gendarmerie nationale.

Seront dispensés de tout service personnel & de toute taxe, 1°. les citoyens âgés de plus de soixante ans, & dont le revenu n'excédera pas 1,500 francs; 2°. les infirmes & impotens dont l'état aura été légalement constaté, & qui jouiront pas d'un revenu excédant 1,500 francs; 3°. les militaires invalides retirés dans leurs foyers & hors de leur pays par leurs blessures & leurs infirmités de faire le service.

Seront, quoique portés sur les contrôles des compagnies, dispensés de tout service personnel, mais tenus à une contribution de trois journées de travail pour chaque tour de service, la dite taxe également fixée par l'administration municipale, les citoyens âgés de plus de 60 ans & dont le revenu excède 1,500 fr.; les infirmes & impotens dont le revenu excède 1,500 fr.; les administrateurs-généraux des différens services tant civils que militaires; les receveurs des contributions nationales & droit d'enregistrement; les receveurs & payeurs des départemens, ainsi que leurs préposés; les secrétaires-généraux des ministres; les divisions des bureaux des ministres, de la trésorerie, de la comptabilité, les gardes des arsenaux & magasins publics; les greffiers des tribunaux; les secrétaires en chef des administrations municipales & départementales.

Le premier titre du projet de Garau est adopté, ainsi que divers autres articles des titres suivans: un article portant sur chaque drapeau seront inscrits ces mots: *La liberté ou la mort*. — Chollet demande qu'on y subsiste: *Vivre libre ou mourir*. — Garau s'y oppose; il dit que l'assemblée constituante qui n'étoit pas terroriste, a consacré ces mots. Génissieux se plaint de ce que pendant la réaction on a effacé les mots *ou la mort* des édifices publics.

L'article est maintenu.

Jourdan fait arrêter un message au directoire, pour qu'il fasse connoître le nombre des troupes cisalpinnes qu'il a proposé de prendre à la solde de la république.

Hertaut-Lamerville dément les bruits répandus sur les conscrits du Cher, qui se sont tous rendus à leur poste.

Nota. Le conseil des anciens a approuvé les résolutions qui accordent un supplément de crédit aux ministres de la guerre & de la marine. Il a ordonné l'impression & l'ajournement du discours de Bosquillon, qui a proposé d'approuver la résolution qui suspend la vente des biens nationaux.

Bourse du 2 thermidor.

Rente provis., 2 fr. 50 c. — Tiers cons., 3 fr. 75 c. — Bons $\frac{2}{5}$, 78 cent. — Bons $\frac{3}{5}$, 80 c. — Bons d'arrérages, 58 fr., 50 c. 75 f. 25 c. — Action de 50 f. de la caisse de rentiers.....

A. FRANÇOIS.